

COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS
PROCES-VERBAL N°8 DU 6 au 10 mai 2024

SAISON 2023/2024

Présents

Gauthier MOREUIL, Président

Jean-Paul ALORO et Olivier GARCIA, membres titulaires

Excusés

Dragan MILIC, Hubert HENNO, Daniel BRAUN et Christophe GUEGAN membres titulaires

Assiste

Alex DRU, délégué aux agents sportifs et chargé de missions juridiques et de contrôle de gestion des clubs

Du 6 au 10 mai 2024, la Commission des Agents Sportifs s'est réunie par voie électronique.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

DEROULEMENT DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN se sont inscrits pour passer la seconde épreuve de l'examen d'agent sportif organisée le 3 mai 2024 à 10h00 par la FFvolley à son siège situé au, 2-4 rue des Sarrazins 94000, Créteil.

Les candidats se sont présentés à l'heure à l'examen.

Avant la distribution du sujet, il a été rappelé aux candidats les modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles, conformément à l'article 16 du Règlement des agents sportifs.

L'épreuve s'est déroulée sans incident.

Deux copies ont été recueillies en fin d'examen, comme indiqué sur la feuille d'émargement.

VALIDATION DES RESULTATS DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF

La Commission des Agents Sportifs constituée en jury d'examen a transmis à la Commission des Agents Sportifs les résultats de cette épreuve. Les notes de Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN sont supérieures et/ou égales à 10/20.

La note minimale étant fixée à 10/20, la Commission déclare Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN admis à la seconde épreuve de l'examen et par conséquent à l'examen d'agent sportif.

Les résultats de l'examen seront communiqués à Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN dans les meilleurs délais.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

